Le service de covoiturage du SMTC





COVOITURAGE.TISSEO.FR

Une plateforme utilisateurs

- Dédiée au covoiturage domicile / travail / études
- Conventions dans le cadre des plans de mobilité
- Covoiturage organisé à l'avance : sécuriser
- Trajets aller-retour effectués régulièrement
- Incitation à l'alternance du volant / des véhicules

Une équipe de conseillers

- Hot line
- Suivi personnalisé des covoitureurs
- Mise en œuvre de la Garantie Retour
- Accompagnement du référent Covoiturage
- Animations









GARANTIE RETOUR

COVOITURAGE

Principe : Garantir le retour en cas de défection du conducteur

La procédure

Du L au V de 8h30 à 17h : contacter un conseiller covoiturage ou s'organiser seul puis contacter le service a posteriori



Conditions

Covoitureur « conventionné » ou Adhérent individuel Equipage déclaré sur la plateforme et actif (km déclarés = logo « Garantie retour »)

Solutions proposées



a/ un autre covoitureur



b/ solution transport en commun



c/ Taxi

=> b ou c : prise charge max de 50 €



ASPECTS

RÉGLEMENTAIRES

Article L411-2 du code de la sécurité sociale

« Est également considéré comme accident du travail [...] le trajet d'aller et de retour entre la résidence principale [...] et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier. »

Les assurances (Loi Badinter n° 85-677 du 5 juillet 1985),

<u>Pour le passager</u>: indemnisé au titre de la garantie obligatoire de RC, même lorsque le responsable des dommages reste inconnu. S'il s'agit d'un trajet domicile-travail, indemnité comme un salarié réalisant un trajet domicile-travail.

<u>Pour le conducteur</u>: si un conducteur autorisé responsable d'un accident est blessé, qu'il soit le titulaire du contrat d'assurance ou une personne à qui le volant a été prêté, il ne sera indemnisé pour les dommages corporels subis que si le contrat d'assurance du véhicule prévoit une garantie couvrant ces dommages. Cette garantie est facultative dans les contrats d'assurance.





Rendez-vous sur le site : http://covoiturage.tisseo.fr/